



Tarbes, le 3 décembre 2010

M ou Mme le Maire

Madame ,Monsieur le Maire ,

En tant que première organisation syndicale du département au niveau de la Direction Départementale des Finances Publiques, la CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées appelle votre attention sur une décision prise par la Direction Départementale qui s'avère être lourde de conséquences en termes de services rendus aux collectivités territoriales.

En effet, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, profitant du départ à la retraite de l'agent concerné, la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes Pyrénées a décidé de supprimer un emploi de catégorie B qui exerçait une mission d'évaluateur au niveau du service France Domaine.

Cette décision a été dénoncée à maintes reprises par les représentants CGT lors des différents Comités Techniques Paritaires qui se sont tenus depuis cette date.

L'administration a rétorqué que cette suppression n'entraverait en rien les missions du service France Domaine, le poste de catégorie B devant être remplacé par un poste de catégorie A affecté à 50 % sur les missions du service concerné.

Nous vous rappelons à titre d'information que le service France Domaine effectue notamment au bénéfice des collectivités territoriales des évaluations dites officieuses. Ces évaluations concernent les acquisitions inférieures à 75 000 €, les prises à bail inférieures à 12 000 € et les cessions immobilières des communes de moins de 2 000 habitants. Elles représentent 30 % de la charge de travail du service concerné en matière d'évaluations , soit environ 200 à 220 expertises par an, principalement au bénéfice des collectivités du département.

A ce jour, et malgré les promesses maintes fois répétées, aucun agent, quelque soit sa catégorie, n'a été affecté aux missions du service France Domaines et rien ne permet d'assurer que le poste vacant sera comblé.

En conséquence et compte tenu de la charge de travail du service, les demandes d'évaluation dites officieuses exercées au bénéfice des collectivités locales s'accumulent et ne sont plus honorées dans les conditions qui prévalaient jusqu'alors.

Depuis début septembre 2010, ces demandes sont ainsi systématiquement reportées à la fin du premier trimestre 2011, alors que précédemment les délais d'exécution de ces

évaluations n'excédaient pas trois semaines, les collectivités étant informées du retard par le biais d'un courrier standardisé.

Comme vous pouvez le constater cette décision de suppression d'un emploi public met en danger une mission et un service apprécié par l'ensemble des collectivités, et notamment des collectivités de petite taille.

Ce service d'évaluation, marqué par le professionnalisme et la neutralité, risque fort de ne plus pouvoir être exercé dans de bonnes conditions, voire d'être livré, à terme, au secteur privé avec les conséquences en termes financiers que cela suppose pour les collectivités territoriales, la création de services internes dédiés ne pouvant être assurée que par les collectivités bénéficiant de moyens plus importants.

La CGT est consciente que les collectivités tiennent au maintien de cette mission de service public.

C'est pourquoi nous vous invitons à intervenir auprès de M. Louis Ducamp, Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes Pyrénées, afin d'exiger que des moyens humains à la hauteur des besoins soient mis en œuvre pour préserver une mission appréciée de tous.

Les représentants CGT sont quant à eux disponibles pour vous exposer, lors d'un entretien, les préoccupations des personnels et vous apporter toutes les précisions que vous estimerez nécessaires sur cette question.

En vous remerciant d'avance, de toute l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

La CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées

▪Alain Estrade  
Secrétaire Départemental

05-62-44-40-26  
06-80-91-74-17

▪Pierre Durand  
Secrétaire départemental adjoint  
05-62-44-60-37

▪José Navarro  
Secrétaire adjoint chargé de l'activité interprofessionnelle.  
06-79-84-81-80

***Courrier transmis à Mme la Présidente du Conseil Général des Hautes Pyrénées, aux élu(e)s nationaux du département, au président de l'association des maires ainsi qu'à l'ensemble des maires du département.***